

JOURS DE COLLECTES PAR SECTEURS 2019

Déposez entre 19 h la veille et 7 h le matin de la collecte.



SECTEUR 1

ORDURES MÉNAGÈRES :
 lundi seulement (8 logements et moins)
 lundi et mercredi (9 logements et plus)
MATIÈRES RECYCLABLES : lundi
RÉSIDUS ALIMENTAIRES : mercredi (8 logements et moins)
ENCOMBRANTS ET CRD : vendredi
RÉSIDUS VERTS : lundis du 29 avril au 11 novembre
 sauf les 1^{er}, 15 et 29 juillet, 12 et 26 août (jours fériés : remis au lendemain)

SECTEUR 2

ORDURES MÉNAGÈRES :
 mardi seulement (8 logements et moins)
 mardi et jeudi (9 logements et plus)
MATIÈRES RECYCLABLES : mardi
RÉSIDUS ALIMENTAIRES : jeudi (8 logements et moins)
ENCOMBRANTS ET CRD : vendredi
RÉSIDUS VERTS : mardis du 30 avril au 12 novembre
 sauf les 2, 16 et 30 juillet, 13 et 27 août

SECTEUR 3

ORDURES MÉNAGÈRES :
 mercredi seulement (8 logements et moins)
 lundi et mercredi (9 logements et plus)
MATIÈRES RECYCLABLES : mercredi
RÉSIDUS ALIMENTAIRES : lundi (8 logements et moins)
ENCOMBRANTS ET CRD : vendredi
RÉSIDUS VERTS : mercredis, du 1^{er} mai au 13 novembre
 sauf les 3, 17 et 31 juillet, 14 et 28 août

SECTEUR 4

ORDURES MÉNAGÈRES :
 mardi seulement (8 logements et moins)
 mardi et jeudi (9 logements et plus)
MATIÈRES RECYCLABLES : jeudi
RÉSIDUS ALIMENTAIRES : jeudi (8 logements et moins)
ENCOMBRANTS ET CRD : vendredi
RÉSIDUS VERTS : jeudi, du 2 mai au 14 novembre
 sauf les 4 et 18 juillet, 1, 15 et 29 août